

Secrétariat de l'Inspection

Affaire suivie par :
Nadia BOUDIER

Chalon sur Saône, le 12/01/2022

Tél : 03 85 90 94 20
Mél : 0710093R@ac-dijon.fr

7 rue de la providence
71100 CHALON-SUR-SAÔNE

Note de service n°4 - janvier 2022

Toute l'équipe de circonscription vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

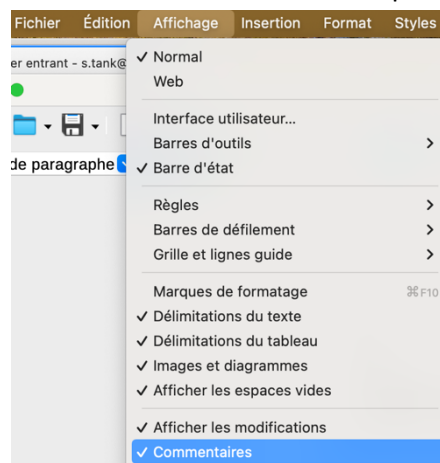
Comme vous le savez, une harmonisation départementale des projets d'école est en cours.

A cette fin, un nouveau document a été élaboré en commission départementale. Vous le trouverez en pièce jointe (*trame projet d'école.odt*).

Afin de vous aider, nous vous adressons également une version nommée *trame projet d'école-Aides.odt*. Vous y trouverez des indications renseignées par l'équipe de circonscription (en rouge). Sur ce document, vous pourrez également accéder à des aides renseignées au niveau départemental. Pour voir celles-ci il faut s'assurer que les commentaires soient activés (cochés) dans Libreoffice :

Précisions :

1. Ces nouveaux projets d'école restent valables jusqu'à la prochaine évaluation d'école. À la suite de celle-ci, le projet d'école sera amendé, modifié si besoin. À défaut d'évaluations d'école, le projet d'école aura une durée de validité de cinq ans.
2. Dans le document, il n'est pas attendu de réponses exhaustives. Il appartient, en fonction de la réalité de chaque école, de personnaliser vos réponses.
3. La date limite de renvoi de votre projet d'école est repoussée au 8 avril 2022.
4. Toute l'équipe de circonscription se tient à votre disposition pour répondre à vos questions et / ou vous accompagner dans sa rédaction.



L'inspecteur de l'éducation nationale Chalon 1
Charles PERRIN

